**Programme de financement de projets en action sociale**

*Année pastorale 2022-2023*

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT**

Date :

**SECTION I – COORDONNÉES**

Nom de l’organisme :

Directeur/Directrice :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Site internet :

Numéro d’organisme de bienfaisance enregistré : RR0001

Titre du projet :

Responsable du projet :

Téléphone :

Courriel :

Montant du don demandé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $

(Généralement entre 500$ et 10 000$)

|  |  |
| --- | --- |
| Dates limitesEnvoyez tous les documents requis**avant** le **15 octobre 2022** | Des questions?Contactez M. Simon Labrecque **Secrétariat des évêques catholiques du Québec**514-274-4323, poste 228slabrecque@evequescatholiques.quebec  |

**SECTION II – L’ORGANISME**

1. Année de fondation :

2. Quelle est votre mission ?

3. Quel public votre organisme vise-t-il ?

4. Combien de personnes votre organisme rejoint-il ?

5. Quelle(s) région(s) votre organisme dessert-il ?

6. Combien de personnes votre organisme emploie-t-il ?

 a. À temps plein : b. À temps partiel :

7. Combien d’heures de bénévolat sont-elles cumulées chaque année au sein de votre organisme ?

8. De quelles manières les personnes bénévoles s’impliquent-elles ?

9. Si votre organisation n’est pas reconnue comme un organisme de bienfaisance enregistré, est-il constitué officiellement en OBNL ?

 a. Oui : b. Non :

 Si oui, numéro d’inscription au Registraire des entreprises : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Qu’elle soit incorporée ou non en OBNL, votre organisation a besoin qu’un organisme de bienfaisance enregistré agisse comme répondant officiel pour la présente demande. Utilisez cet espace pour indiquer le nom de l’organisme de bienfaisance enregistré, son numéro d’enregistrement et le nom et les coordonnées d’une personne contact :

**SECTION III – DEMANDE DE FINANCEMENT**

**A. DESCRIPTION DU PROJET**

CRITÈRES D’ATTRIBUTION. Le Secrétariat des évêques catholiques du Québec finance des projets sur une base annuelle, qui participent à combler des besoins prioritaires dans le domaine de l’action sociale au Québec. Les projets qui s’inscrivent dans le cadre d’une campagne générale de collecte de fonds sont exclus. Bien qu’ils soient d’une grande importance, les projets qui consistent à offrir une aide financière directe à des personnes dans le besoin sont également exclus du présent programme. Les projets sélectionnés s’inscrivent plutôt dans une perspective d’action sociale ou communautaire. Les projets qui sont susceptibles de toucher plusieurs régions du Québec seront favorisés.

DÉFINITIONS. Trois notions mentionnées dans les critères d’attribution sont ici précisées :

***Projet sur une base annuelle***: initiative particulière s’inscrivant dans le cadre de la mission d’un organisme, mais qui ne s’y réduit pas, c’est-à-dire qui ne consiste pas à assurer le fonctionnement général et régulier de l’organisme. Une seconde année de financement peut être demandée dans le but de consolider le projet initial, c’est-à-dire de mettre en place des mécanismes qui puissent assurer sa pérennité comme initiative particulière de l’organisme.

***Action sociale ou communautaire***: catégorie regroupant les initiatives « visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun[,] qui sont menées avec un souci d’éducation populaire et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l’autonomie des personnes et des communautés (*empowerment*)[[1]](#footnote-1) ».

***Région du Québec***: unité territoriale correspondant à l’une des 17 régions administratives ou à l’un des 19 diocèses catholiques du Québec.

PRIORITÉS. Les besoins prioritaires à combler en action et en pastorale sociale au Québec sont :

* L’éducation aux dimensions sociales de la foi
* Les projets spéciaux :
	+ Pour favoriser l’engagement social à tous les âges
	+ Pour accueillir les migrant(e)s et les réfugié(e)s
	+ Pour accueillir, soutenir et accompagner les travailleuses/travailleurs saisonniers
	+ Pour contrer le phénomène de la violence
	+ Pour la sauvegarde de la Maison commune
	+ Pour la réconciliation avec les peuples autochtones

1. Parmi les priorités du Secrétariat des évêques en action et en pastorale sociale, quel besoin votre projet contribuera-t-il à combler ? Pourquoi ? (max. 250 mots)

2. Quel est l’objectif général de votre projet ? Quels sont les objectifs spécifiques ?

3. Décrivez votre projet en 500 mots.

4. Qui seront les partenaires du projet ? Dans chaque cas, quelle forme prendra le partenariat ?

5. Quelle(s) région(s) votre projet touchera-t-il ?

6. Comment prévoyez-vous évaluer le succès de votre projet sur la base de données quantifiables ? **Vous devrez obligatoirement remettre un rapport à la fin du projet.**

7. Présentez le calendrier de réalisation de votre projet (**durée maximale : un an, avec possibilité d’une seconde année de consolidation**).

8. Si vous avez déjà reçu du financement du Secrétariat pour une première année et que vous soumettez une demande pour une *seconde année*, indiquez clairement comment cette année est liée à la première dans une perspective de consolidation.

**B. BUDGET DU PROJET**

*Pour le présent appel, le Secrétariat des évêques catholiques du Québec dispose d’un montant* de 90 000$ *pour financer des projets en action sociale.*

Veuillez indiquer les revenus et les dépenses reliés à votre projet, en présentant clairement comment les fonds demandés seront utilisés. (Si d’autres catégories de revenus ou de dépenses sont nécessaires à la présentation du budget de votre projet, vous pouvez modifier les catégories proposées ci-dessous ou en ajouter de nouvelles.)

\*Si votre organisation n’est pas un organisme de bienfaisance enregistré, un organisme de bienfaisance enregistré doit agir comme répondant pour la présente demande de financement. Si votre projet est sélectionné, c’est cet organisme enregistré qui recevra les fonds demandés. En conséquence, au terme du projet, cet organisme devra présenter un rapport démontrant qu’il a bien transféré les fonds reçus à votre organisation pour la réalisation du projet.

REVENUS

I. Revenus récurrents

II. Revenus non récurrents

III. Autofinancement

TOTAL DES REVENUS

DÉPENSES

I. Ressources humaines

II. Frais d’administration

III. Frais d’activités

TOTAL DES DÉPENSES

**SECTION IV – PIÈCES JOINTES**

N’oubliez pas de joindre les documents suivants avec votre formulaire :

* La **liste** des membres du conseil d’administration de votre organisme.
* Le **rapport d’activités** de l’an dernier.
* Les **états financiers** vérifiés de l’an dernier.
* Les **lettres patentes** de l’organisme.
* Une **résolution** du conseil d’administration autorisant le signataire du projet à transiger avec le Secrétariat des évêques catholiques du Québec.

**SECTION V – SOUMISSION DE LA DEMANDE**

Les demandes doivent être envoyées par la poste ou par courriel avant le **15 octobre 2022**, pour du financement débutant à l’hiver 2023. Toutes les demandes complètes reçues seront examinées. Toutes les personnes ayant soumis une demande complète seront informées par écrit de la décision du comité de sélection quant à leur demande.

Date :

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Responsable du projet

|  |
| --- |
| Envoyez ce formulaire et les pièces jointes à l’adresse suivante :**Secrétariat des évêques catholiques du Québec****3331, rue Sherbrooke Est****Montréal (Québec) H1W 1C5**Ou par courriel :slabrecque@evequescatholiques.quebec  |

*N.B. Le prochain appel de projets est prévu pour le* ***15 mai 2023****, pour du financement à l’été.*

1. Jocelyne Lavoie et Jean Panet-Raymond, *La pratique de l’action communautaire*, 3e édition actualisée, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2014, pp. XII-XIII. [↑](#footnote-ref-1)